ARRETE MUNICIPAL N° 38/2024

ROUTE DE LA DURANCE - SOUS LE PONT DE L'A51

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Alpes de Haute Provence Arrondissement de FORCALOUIER



Commune d'AUBIGNOSC 04200

www.aubignosc04.fr

mairie.aubignosc@wanadoo.fr
04 92 62 41 94

Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,

- --- Vu le Code de la Route,
- --- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Inspection d'ouvrage d'art de l'A51

- --- Vu le Code de la Voirie Routière
- --- Vu l'arrêté du 24.11.67 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- --- Vu la requête en date du 25 avril 2024 de la Société SOCOTEC INFRASTRUCTURE, domiciliée à MONTPELLIER (34000), 1140 Avenue Albert Einstein, agissant pour le compte de la Société ESCOTA,
- --- Considérant que la circulation doit être règlementée « Route de la Durance sous le pont de l'A51 », le temps de la réalisation d'une inspection visuelle de l'ouvrage d'art de l'A51,

ARRETE:

<u>Art. 1er.</u> – Vu l'étroitesse de la route, la circulation sera interdite dans les deux sens « Route de la Durance sous le pont de l'A51 » le temps de la réalisation d'une inspection visuelle de l'ouvrage d'art de l'A51,

Art. 2er: Cette interdiction est valable le 23 mai 2024 de 08 h 00 à 18 h 00.

<u>Art. 3</u>: La signalisation du chantier tant avancée que de position est de la responsabilité du pétitionnaire chargé des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par celui-ci en la forme de « rubalise » dès la tombée du jour, de barrières munies de rétroréfléchisseurs.

La signalisation sera posée sur supports fixes dans les cas suivants :

- Persistance du danger la nuit ou le week-end
- Chantier de plus de quinze (15) jours
- <u>Art. 4.</u> La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par le pétitionnaire chargé des travaux dès qu'elle n'aura plus d'utilité.
- <u>Art. 5. –</u> Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et transmise à :
 - Monsieur le commandant de Brigade, Gendarmerie de Château-Arnoux
 - Le pétitionnaire et affichée par ses soins à chaque extrémité du chantier

Fait à AUBIGNOSC, le 25 avril 2024

Le maire,

R. AVINENS